NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1053
12 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans une lettre adressée le 11 juin 1999 au Président du Conseil de sécurité, j'ai informé les membres du Conseil que j'avais approuvé le plan présenté par le Gouvernement iraquien pour l'achat et la distribution de fournitures humanitaires au cours de la nouvelle période (phase VI) définie au paragraphe 1 de la résolution 1242 (1999) du 21 mai 1999, étant entendu, notamment, que si l'on en venait à estimer que les recettes produites dépasseraient l'objectif visé au paragraphe 2 de la résolution 1242 (1999), en application du paragraphe 14 de la résolution 1242 (1999), je consulterais le Gouvernement iraquien au sujet de l'utilisation des recettes supplémentaires et ferais au besoin des recommandations au Conseil (S/1999/671). En conséquence, le Gouvernement iraquien a été invité le 18 août 1999 à présenter, compte tenu des priorités sectorielles définies par le Conseil de sécurité dans la résolution 1153 (1998) du 20 février 1998 et dans les résolutions ultérieures, des propositions concernant l'utilisation des recettes supplémentaires afin que je les examine et fasse à ce sujet des recommandations au Conseil.

Compte tenu de la résolution 1266 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 4 octobre 1999, le Gouvernement iraquien a été informé aujourd'hui que j'avais approuvé les modifications qu'il m'avait soumises pour examen dans une lettre adressée le 28 septembre 1999 à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Iraq (voir appendice I).

Dans mon dernier rapport présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) (S/1999/896, par. 94), je rappelais que le Gouvernement iraquien avait déjà indiqué, dans le plan de distribution pour la phase VI, que si les recettes pétrolières produites pendant ladite phase devaient dépasser le montant total de 3 milliards 4 millions de dollars nécessaires à la mise en oeuvre du plan de distribution autorisé, il avait l'intention de passer des contrats supplémentaires pour acheter des pièces de rechange et du matériel à concurrence de 300 millions de dollars (S/1999/671, annexe II, pièce jointe). Le Gouvernement a reconfirmé cette intention lorsqu'il a présenté les montants révisés à affecter aux divers secteurs.

Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports au Conseil de sécurité ainsi que dans ma dernière lettre adressée le 2 juillet 1999 au Président du Conseil de sécurité (S/1999/746 et Add.1 en date du 22 juillet 1999), l'industrie pétrolière iraquienne se trouve toujours dans un état déplorable, au

sujet duquel des précisions sont données dans la lettre susmentionnée. Le groupe d'experts a estimé que le montant de 600 millions de dollars demandé par le Gouvernement iraquien correspondait aux niveaux de production atteints et projetés, surtout si l'on tenait compte des grands projets et des investissements prévus pour améliorer la sécurité et lutter contre la pollution et les dégâts écologiques (S/1999/746, par. 48).

Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité approuve la demande visant à accroître de 300 millions de dollars le montant affecté aux pièces de rechange et au matériel destinés au secteur pétrolier, ce qui porterait à 600 millions de dollars la somme allouée à la phase actuelle.

(Signé) Kofi A. ANNAN

/...

ANNEXE

Lettre datée du 12 octobre 1999, adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq

Au nom du Secrétaire général, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 septembre 1999 qui contient, aux fins d'examen et d'approbation par le Secrétaire général, les modifications que le Gouvernement iraquien propose d'apporter aux montants alloués à la phase VI en raison de l'accroissement des recettes pétrolières produites durant la phase actuelle (voir appendice I).

Comme suite à la lettre adressée le 11 juin 1999 au Président du Conseil de sécurité (S/1999/671) dans laquelle le Secrétaire général a approuvé le plan de distribution pour la phase VI, et compte tenu de la résolution 1266 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 4 octobre 1999, je tiens, au nom du Secrétaire général, à informer par votre entremise le Gouvernement iraquien qu'après avoir examiné les modifications proposées, le Secrétaire général les a approuvées compte tenu de ce qui suit.

L'adoption de la résolution 1266 (1999) du Conseil de sécurité permettra pour la première fois au programme humanitaire établi en application de la résolution 986 (1995) du 14 avril 1995 d'avoir suffisamment de fonds pour appliquer les recommandations du Secrétaire général (S/1998/90) telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil dans la résolution 1153 (1998) du 20 février 1998. Il conviendrait de continuer à maintenir à l'étude les sommes affectées aux divers secteurs, compte dûment tenu du paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998) dans lequel il est stipulé que les montants devront être alloués à titre prioritaire au secteur de l'alimentation et de la nutrition et à celui de la santé.

En particulier, étant donné la situation alimentaire précaire en Iraq et la nécessité d'assurer chaque mois des rations alimentaires complètes, et compte tenu également des effets de la sécheresse actuelle, il est essentiel de maintenir constamment à l'étude le niveau de financement du secteur alimentaire. Tout en se félicitant que le Gouvernement, en raison des fonds supplémentaires disponibles, ait proposé d'augmenter modestement la valeur calorique ciblée des rations alimentaires à 2 200 calories par personne et par jour, le Secrétaire général recommande qu'elle soit portée au minimum à 2 300 calories par personne et par jour dans l'ensemble du pays, chiffre qui avait été approuvé pour le plan de distribution élargi durant la phase IV (S/1998/446).

Il faut se féliciter d'apprendre que le Gouvernement iraquien a passé des marchés pour se procurer tous les produits alimentaires nécessaires dans les quantités stipulées dans les plans de distribution approuvés pour les phases IV, V et VI. Je voudrais rappeler qu'à la lumière des conclusions de la récente enquête sur la mortalité infantile et maternelle (juillet 1999) effectuée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Gouvernement iraquien, le Secrétaire général a recommandé dans son rapport au Conseil de sécurité que le Gouvernement iraquien augmente le niveau de financement des programmes alimentaires prévus de manière à améliorer rapidement l'état nutritionnel des enfants (S/1999/896, par. 103). En outre, afin de pouvoir distribuer

régulièrement et en temps voulu les denrées, il faudrait augmenter les montants alloués aux programmes de nutrition prévus afin d'assurer des moyens d'entreposage et de transport adéquats ainsi que des infrastructures connexes.

Dans le secteur de la santé, alors que des fonds suffisants sont disponibles au stade actuel du Programme, il est essentiel de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour obtenir et distribuer en temps voulu tous les produits pharmaceutiques essentiels. Il conviendrait de respecter scrupuleusement le rapport entre les médicaments et le matériel médical qui a été établi dans le plan de distribution approuvé pour la phase VI (S/1999/671).

Il faudrait aussi accorder des fonds suffisants aux secteurs de l'eau et de l'assainissement afin de répondre aux besoins de la population dans les domaines de la santé et de la nutrition. Le Ministère de la santé a déclaré à maintes reprises qu'il était essentiel d'approvisionner la population en eau potable pour réduire les niveaux de malnutrition. Bien qu'il convienne de se féliciter de l'augmentation des montants alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement, celui-ci reste relativement défavorisé par rapport aux autres secteurs durant les phases précédentes. Il conviendrait de veiller en particulier à assurer au service des eaux les moyens d'exploitation et d'entretien voulus pour renforcer ses capacités.

En ce qui concerne la demande faite par le Gouvernement iraquien en vue d'inclure un nouveau secteur, à savoir la construction de logements, je tiens à vous faire savoir que, sans examiner au fond la proposition du Gouvernement, le Secrétaire général n'est pas en mesure à ce stade d'approuver que le montant proposé soit incorporé dans le plan de distribution pour la phase VI. Cette proposition sera examinée plus avant et il faudra notamment préciser les objectifs, identifier les bénéficiaires et déterminer les ressources et modalités nécessaires pour surveiller les opérations.

En ce qui concerne le montant proposé de 10 millions de dollars pour les besoins du secteur bancaire, je tiens à réitérer ce qui a été déclaré au moment de l'approbation du plan de distribution pour la phase VI (S/1999/671, annexe I), à savoir que l'approbation par le Secrétaire général des montants sectoriels révisés ne vaut pas acceptation de l'enveloppe budgétaire destinée au matériel et aux fournitures correspondant aux besoins de ce secteur mentionnée au paragraphe 67 du plan de distribution, ni des articles énumérés expressément à l'annexe IX du plan.

On se rappellera qu'en approuvant le plan de distribution pour la phase VI, le Secrétaire général a pris note de la proposition figurant au paragraphe 12 du plan, à savoir notamment que si les recettes pétrolières produites durant la phase VI dépassaient le total de 3 milliards 4 millions de dollars requis pour l'application du plan de distribution approuvé, le Gouvernement iraquien avait l'intention de passer des contrats supplémentaires pour obtenir des pièces de rechange et du matériel à concurrence de 300 millions de dollars (S/1999/671, annexe II, pièce jointe). Le Secrétaire général appuie la proposition du Gouvernement iraquien concernant un montant supplémentaire de 300 millions de dollars pour l'achat de pièces de rechange et de matériel destinés au secteur pétrolier et recommande par conséquent au Conseil de sécurité d'approuver cette

/...

demande, qui portera à 600 millions de dollars le montant total des fonds alloués pour la phase actuelle.

Je tiens également à rappeler qu'en raison de l'insuffisance des recettes produites durant la phase IV, il a été nécessaire de reporter à la phase V les demandes de financement approuvées qui se chiffrent à environ 510 millions de dollars. Ce transfert, auquel s'ajoutent la valeur des demandes supplémentaires qui n'ont pas encore été présentées pour la phase V ainsi que l'état définitif des demandes en attente pour cette même phase, peut aboutir à ce que les demandes faites pour la phase V soient reportées à la phase VI. Il faudra donc tenir compte des transferts de la phase V qui n'ont pas encore été déterminés pour connaître le montant des recettes produites durant la phase VI qui sera disponible pour financer tous les nouveaux contrats découlant du plan du Gouvernement iraquien visant à utiliser les augmentations de recettes, comme l'autorise la résolution 1266 (1999).

En fonction de ce qui précède et en raison des fluctuations des cours du pétrole, il conviendrait de suivre de près les recettes provenant des exportations pétrolières afin d'apporter les modifications nécessaires pour le financement des demandes approuvées, compte tenu des priorités énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Directeur exécutif du Bureau
chargé du Programme Iraq

(Signé) Benon SEVAN

Appendice I

LETTRE DATÉE DU 28 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU BUREAU CHARGÉ DU PROGRAMME IRAQ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à votre lettre datée du 18 août 1999 relative à l'ajustement des allocations au titre de la phase VI sur la base de l'augmentation des revenus pétroliers, je vous fais tenir ci-joint un tableau indiquant les augmentations approuvées par le Gouvernement iraquien pour les secteurs de la phase VI au titre du compte ESB (53 %) et du compte ESC (13 %). Je voudrais vous exposer ce qui suit :

I

L'allocation au secteur alimentaire au titre du compte ESB (53 %) et du compte ESC (13 %) a été augmentée de 103 millions de dollars. Cela aura pour effet de porter à 2 200 la valeur en calories de la ration alimentaire une fois que le montant supplémentaire sera utilisé pour fournir 250 grammes supplémentaires d'huile de friture et d'augmenter les allocations de lait entier en poudre ou de fromage ainsi que de légumineuses afin d'assurer la conformité avec les quantités intégrales approuvées au titre du plan de distribution pour la phase VI. Nous vous faisons également tenir une révision du tableau 3 du plan de distribution indiquant l'allocation d'un montant supplémentaire de 103 millions de dollars aux fins de l'importation d'huile de friture, de lait ou de fromage et de légumineuses; et une révision du tableau indiquant les fournitures et matériels liés aux denrées alimentaires, où un montant supplémentaire de 20 millions de dollars est affecté à l'importation de pneumatiques et d'accumulateurs destinés aux flottes de transport utilisées pour transporter les produits alimentaires du port d'Um Qasr aux entrepôts dans toutes les régions de l'Iraq. Le Ministère du commerce affecte en outre certaines quantités de produits alimentaires produits localement aux marchés centraux et locaux afin qu'ils soient ainsi distribués aux citoyens à revenu limité, à des prix symboliques. Il s'agit des articles suivants :

1. 300 000 tonnes de riz, à raison de 1 kilogramme par personne;

2. 500 000 tonnes de blé, soit l'équivalent de 450 000 tonnes de farine, à raison de 500 grammes par personne;

3. 25 000 tonnes d'huile végétale de production locale, à raison de 100 grammes par personne.

Les agriculteurs qui fourniront ces denrées en stockeront des quantités suffisantes pour leur propre consommation ainsi que celle de leur famille. Grâce à la distribution de ces articles, la ration calorique par personne sera d'au moins 2 300 par mois.

Le Ministère du commerce affecte également certaines quantités de savon et détergent produits localement aux marchés centraux afin qu'ils soient distribués à la population à des prix symboliques.

Il ne suffit pas d'augmenter l'apport calorique et d'améliorer l'alimentation pour résoudre les problèmes liés à la santé et aux normes

alimentaires et sociales de la population iraquienne en l'absence de logements sains et appropriés répondant aux exigences sanitaires normales. La population iraquienne a augmenté de plus de 5 millions depuis 1990, ce qui s'est traduit par le surpeuplement des logements. Les perturbations de la distribution d'électricité et des problèmes d'assainissement ont favorisé la propagation de maladies, en particulier de maladies contagieuses. À cause des sanctions globales imposées contre l'Iraq depuis le 6 août 1990, il n'a pas été possible de fournir les logements nécessaires pour faire face à l'augmentation de la population. À cela s'ajoute bien entendu la détérioration qu'a subie le parc immobilier existant. Étant donné le supplément de revenus pétroliers projeté pour la phase VI, un montant de 112,1 millions de dollars a été réservé en vue de l'importation de fournitures pour la construction de logements à attribuer à la population conformément au mécanisme mis en place par le mémorandum d'accord. Nous joignons donc à la présente une liste des articles et des quantités sous forme d'avenant aux annexes au plan de distribution, sous la rubrique "Matériaux de construction — logements", ainsi qu'une justification détaillée de l'affectation de ce montant aux logements destinés à la population. Étant responsable de ces questions, le Ministère du commerce importera et distribuera ces articles.

II

Le Ministère de la santé a attaché une importance particulière à la question des biscuits à haute teneur en protéines et du lait thérapeutique. Il a affecté la somme de 27 millions de dollars à l'importation de ces deux articles au titre des phases IV, V et VI, soit 9 millions par phase. Cela devrait contribuer à améliorer la situation nutritionnelle des nourrissons et des futures mères. Le Ministère a conclu les marchés suivants :

1. Phase IV

a) Biscuits à haute teneur en protéines. Deux marchés ont été conclus avec la société néerlandaise Pally, l'un (No 40/99/806) d'un montant de 1 692 100 dollars, l'autre (No 40/99/402) d'un montant de 4 307 857 dollars, portant sur 4 800 tonnes. Le transport est en cours et la livraison devrait avoir lieu à la fin de septembre 1999;

b) Lait thérapeutique. Un marché (No 40/99/24) a été conclu avec la société française Rippoz pour un montant de 3 400 000 dollars concernant 1 500 tonnes.

Les quantités prévues au titre de la phase IV pour ces deux articles ont donc été atteintes.

2. Phase V

a) Biscuits à haute teneur en protéines. Un marché de 4 800 tonnes a été transmis à la société yéménite Ha'il Sa'id et des démarches sont en cours en vue de sa signature. Cette quantité représente intégralement le volume prévu pour la phase;

b) Lait thérapeutique. Un marché (No 40/99/380) a été conclu le 27 septembre 1999 avec la société danoise M. D. Food pour un montant de

3 280 000 dollars et portant sur 1 500 tonnes. Cela représente intégralement la quantité prévue pour la phase V.

3. Phase VI

a) Biscuits à haute teneur en protéines. Un marché (No 40/99/379) a été conclu le 25 septembre 1999 avec la société néerlandaise Pally pour un montant de 6 millions de dollars et portant sur 4 800 tonnes;

b) Lait thérapeutique. Un marché (No 40/99/378) a été conclu le 28 septembre 1999 avec la société française Rippoz pour un montant de 3 289 470 dollars et portant sur 1 500 tonnes.

La quantité prévue au titre de la phase VI pour ces deux articles a ainsi été atteinte.

Nous demandons l'approbation des montants attribués aux différents secteurs comme indiqué dans le tableau ci-joint où figurent les allocations modifiées de la phase VI.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

Appendice II

NOUVELLES ALLOCATIONS AU TITRE DE LA PHASE VI

Secteur	13 %			53 %			66 %		
	Allocation	Supplément	Total	Allocation	Supplément	Total	Allocation	Supplément	Total
Vivres	138,0	15,5	153,5	777,0	87,5	864,5	915,0	103,0	1 018,0
Fournitures liées aux vivres	0,0	0,0	0,0	207,0	72,0	279,0	207,0	72,0	279,0
Matériaux de construction — logements	0,0	0,0	0,0	0,0	112,1	112,1	0,0	112,1	112,1
Santé	44,0	7,0	51,0	206,0	33,0	239,0	250,0	40,0	290,0
Électricité	140,0	81,4	221,4	300,0	225,0	525,0	440,0	306,4	746,4
Agriculture	52,0	30,2	82,2	99,0	88,8	187,8	274,0	229,0	503,0
Irrigation				123,0	110,0	233,0			
Éducation	28,0	16,3	44,3	57,0	58,0	115,0	127,0	112,3	239,3
Enseignement supérieur				42,0	38,0	80,0			
Intérieur	30,0	17,5	47,5	160,0	75,0	235,0	280,0	151,5	431,5
Ville de Bagdad				90,0	59,0	149,0			
Transport et communications	19,6	11,4	31,0	100,4	12,2	112,6	120,0	23,6	143,6
Banque centrale	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	10,0	10,0	0,0	10,0
Réinstallation	54,0	31,4	85,4	0,0	0,0	0,0	54,0	31,4	85,4
Alimentation	18,0	10,5	28,5	0,0	0,0	0,0	18,0	10,5	28,5
Déminage	9,0	5,2	14,2	0,0	0,0	0,0	9,0	5,2	14,2
Total	532,6	226,4	759,0	2 171,4	970,6	3 142,0	2 704,0	1 197,0	3 901,0
Pétrole	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	600,0	300,0	300,0	600,0

/..

PHASE 6

Items	Monthly ration per capita (kg)	Total monthly requirents (ton)	Total needs for six monts (ton)	Requiried value for six monts (US$)
Food wheat flour	9	257000	1542000	260000000
Rice	2.5	60000	360000	120000000
Sugar	2	48000	288000	82000000
Tea	0.15	3550	21300	42000000
Cooking Oil	1.25	30100	180600	135000000
Milk Powder	3.6	2520	15120	43000000
Dried whole milk and /or cheese	0.5	11800	70800	170000000
Fortified weaning cereal	0.8	560	3360	7000000
Pulses	1	24000	144000	85000000
Iodized Salt	0.15	3600	21600	3000000
Subtotal				947000000
Soaps and detergents soap	0.25	6100	36600	34000000
Detergents	0.35	8500	51000	37000000
Total				71000000
Grand total				1018000000

ELECTRICAL ACCESSORIES AND LIGHTING FITTINGS

ITEM	ACTIVITY	END USER	QUANTITY
PVC SINGLE CORE WIRE ACCORDING TO BS 6014 / 75 STRANDED AND SOLID	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	5000 KM
500 VOLT PVC FLAT WIRE ACCORDING TO BS 6004/75 STRANDED TYPE COPPER CONDUCTOR PVC ISOLATED & PVC SHEATHED OUT SIDE COLOUR GREY	=	=	3000 KM
NYIFY WIRE SOLID CONDUCTOR ACCORDING TO VDEO 250	=	=	4000 KM
NYFGBY CABLE 0.6/1 KV PVC SHEATHED & PVC ISOLATED ALL CONDUCTORS TO BE STRANDED & MANUFACTURED ACCORDING TO VDEO 271	=	=	1500 M
DISTRIBUTION BOARD CIRCUIT BREAKERS FLASH MOUNTING COMPLETE WITH MC . B . SS . PN & 100 AM MAIN SWITCH D.P ISOLATOR	=	=	5000 PCS
MOULDED CASE CIRCUIT BREAKERS	=	=	4000 PCS
GALVANIZED STEEL CONDUIT PIPES DIAMETER 1.6 M THICKNESS , 3.75 M LENGTH FOR EIGHT PIPE 2 ENDS THREADED & 1 END COUPLED ACCORDING TO BS . 4568	=	=	10000 PCS

/...

ELECTRICAL ACCESSORIES AND LIGHTING FITTINGS
"ALL ACCORDING TO BRITISH STANDARD"

ITEM	ACTIVITY	END USERS	QUANTITY PCS.
FLUSH TYPE SWITCHES	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	2000000
FLUSH TYPE SWITCH SOCKETS	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	750000
FLUSH TYPE BELL PUSH SWITCHES	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	100000
FLUSH TYPE SOCKETS	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	100000
PLUGS	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	600000
THREE AND SINGLE PHASE IRON & METAL CLAD SWITCH	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	10000
LAMP HOLDERS	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	750000
LIGHTING FIXTURES	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	100000
STARTER FLUORESCENT	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	1000000
ONE AND TWO GANG BOXES	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	1000000
MUSICAL BELLS	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	100000
SOCKET & PLUG	USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	100000

FLUORESCENT TUBES	FOR USING IN BUILDING HOUSES	PEOPLE	750000 PCS
BULBS	=	=	750000 PCS
MERCURY LAMPS	=	=	300000 PCS

(STEEL)

ITEM	DISCRIPTION	UNIT	QTY
1	REINFORCING DEFORMED BARS	TON	50000
2	GALVANIZED PLAIN SHEETS	TON	25000
3	WINDOW SECTION	TON	15000
4	BLACK ANEALED WIRE	TON	2000
5	TEAK PLYWOOD & COMMERCIAL WOOD	SHEET	2000000
6	TEAK WOOD	CUBIC FOOT	200000
7	WHITE WOOD	CUBIC METER	60000
8	BLOCK BOARD	SHEET	200000
9	BATH SET WITH CHROMIUM FITTINGS	SET	10000
10	WALL AND FLOOR TILES	SQUARE METER	500000
11	GALVANIZED WATER PIPES	PIECE	2000000

ITEM	ACTIVITY	END USERS	QUANTITY
TYRES WITH TUBES FLAPS (DIFFERENT SIZES)	SPARES FOR ALL TRUCKS USED FOR TRANSPORTING AND HANDLING GRAIN AND FOOD STUFF	MINISTRY OF TRADE GRAIN BOARD AND FOOD STUFF CO., GRAIN PROCESSING	150000 SETS
BATTERIES (DIFFERENT CAPACITIES)	SPARE FOR ALL TRUCKS AND FORKLIFTS USED FOR TRANSPORTING AND HANDLING GRAINS AND FOOD STUFF	MINISTRY OF TRADE GRAIN BOARD AND FOOD STUFF CO.,	50000 PIECES

1- Before the embargo the Iraqi Government used to spend on average one Billion USDollars on the Importation of construction materials and exceseries.

2- Housing units were built in Iraq in an organised manner commensurate with the population growth .The state used to provide construction materials and other construction requirements in edition to the building of housing units for Iraqi families and provision of loans to the citizens to build their own housing units.

3- During the embargo and as the population of Iraq grew from 18 million to (23) million , It became impossible to provide suitable housing units sufficient to cope with the population growth and the rate of depreciation of exciting housing units. Building of housing units requires large quantities of construction materials and because of the embargo and the inability to provide construction materials as before resulted in high population density per each housing unit.

4- The high population density plus electricity cuts and difficulties faced with sanitation and water treatment contributed to the spread of diseases particularly contagious diseases which makes these items of humanitarian nature of similar importance to food and medicines.
